INNOCHIMICA SRL	Révision n. 2 Date de révision
0001B - POLIREX -	20/07/2016 Imprimé le 20/07/2016 Page n. 1/11

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. étiquette d'un produit

 Code:
 0001B

 Nom
 POLIREX -B

 Numero CAS
 9016-87-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées

Description / utilisation DURCISSEUR POLYURÉTHANE

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise
Adresse
Lieu et état

INNOCHIMICA SRL
VIA VITTORIO ALFIERI
61039 SAN COSTANZO (PU)

ITALIE

tél. 0721959302

télécopieur 0721959302

e-mail de la personne compétente,

responsable de la fiche de données de sécurité ferdinando.romano@innochimica.it

Responsable de la mise sur le marché: Ferdinando Romano

1.4. Numéro d'urgence

Pour des informations urgentes, contactez 0039 3271795610

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1. Classification des substances ou des mélanges.

Le produit est classé dangereux selon les dispositions du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et ses amendements et ajustements ultérieurs). Le produit nécessite donc une fiche de données de sécurité conforme aux dispositions du règlement (CE) 1907/2006 et ses modifications ultérieures.

Toute information complémentaire concernant les risques pour la santé et / ou l'environnement est donnée au sect. 11 et 12 de cette feuille.

Classification et indications des dangers:

Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H332	Nocif si inhalé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2	H373	Peut causer des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou prolongées.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1A	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage.

Étiquetage de danger conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et à ses amendements et ajustements ultérieurs.

INNOCHIMICA SRL Date de révision 20/07/2016 Imprimé le 0001B - POLIREX -20/07/2016 Page n. 2/11

B-





Mises en garde: Danger

Mentions de danger:

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

H332 Nocif si inhalé.

Peut causer des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou H373

prolongées. Provoque une sévère irritation des yeux. H319

H315 Provoque une irritation cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Conseils de prudence:

P201 Obtenez des instructions spécifiques avant utilisation.

[Lorsque la ventilation de la pièce est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. P284

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne blesséeà l'extérieur et maintenez-le au repos dans une position qui

favorise la respiration.

P308 + P313 EN CAS d'expositionou exposition possible, consultez un médecin.

Contient: Diisocyanate de diphénylméthane

CAS. 9016-87-9

2.3. Autres dangers.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

SECTION 3. Composition / informations sur les composants.

3.1. Substances.

Contient:

Identification. Conc.%. Classement 1272/2008

(CLP).

Diisocyanate de diphénylméthane

CAS. 9016-87-9 58 - 62 Carc.2 H351, Repr. 2 H361,

Acute Tox. 4 H332, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, Irritation cutanée. 2 H315 responsable Sens. 1A H334,

Skin Sens. 1 H317

IL Y A. -INDICE. -

Remarque: valeur supérieure de la plage exclue.

Le texte intégral des mentions de danger (H) est donné dans la section 16 de la fiche.

INNOCHIMICA SRL	Révision n. 2 Date de révision
0001B - POLIREX -	20/07/2016 Imprimé le
	20/07/2016 Page n. 3/11
B	

3.2. Mélanges.

Informations non pertinentes.

SECTION 4. Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours.

YEUX: Retirez toutes les lentilles de contact. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consultez un médecin si le problème persiste.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Prenez une douche immédiatement. Appelez immédiatement un médecin. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Emmenez le sujet à l'air frais. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Appelez immédiatement un médecin. INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Ne donnez rien qui ne soit pas expressément autorisé par votre médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pour les symptômes et effets dus aux substances contenues, voir chap. 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Informationsindisponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Lutte contre l'incendie.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les traditionnels: dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON ADAPTÉS

Personne en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS CAUSÉS PAR UNE EXPOSITIONEN CAS D'INCENDIE Évitez de respirer les produits de combustion.

5.3. Recommandations aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients avec des jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Portez toujours un équipement complet de protection contre les incendies. Récupérer l'eau d'extinction qui ne doit pas être rejetée dans les égouts. Eliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus d'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements de lutte contre l'incendie normaux, tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), une combinaison ignifuge (EN469), des gants ignifuges (EN 659) et des bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

INNOCHIMICA SRL	Révision n. 2
INNOCHIMICA SKL	Date de révision
0001B BOLIBEY	20/07/2016 Imprimé le
0001B - POLIREX -	20/07/2016 Page n. 4/11

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Arrêtez la fuite s'il n'y a pas de danger.

Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la section 8 de la fiche de données de sécurité) pour éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables tant pour les travailleurs que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions environnementales.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface, les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Aspirez le produit qui a fui dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du contenant à utiliser avec le produit, en vérifiant la section 10. Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte.

Assurer une ventilation suffisante de l'endroit affecté par la fuite. Vérifier les incompatibilités pour le matériau du conteneur dans la section 7. L'élimination du matériau contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres sections.

Toutes les informations concernant la protection individuelle et l'élimination sont données dans les sections 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Manipulez le produit après avoir consulté toutes les autres sections de cette fiche de données de sécurité. Evitez la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

conservez uniquement dans son emballage d'origine. Conserver les conteneurs fermés, dans un endroit bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir les contenants à l'écart de toute matière incompatible, en vérifiant la section 10.

7.3. Utilisations finales spécifiques.

Informationsindisponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle.

INNOCHIMICA SRL	Révision n. 2 Date de révision
0001B - POLIREX -	20/07/2016 Imprimé le 20/07/2016 Page n. 5/11
B-	

Informations in disponible.

8.2. Contrôles d'exposition.

Considérant que l'utilisation de mesures techniques adéquates doit toujours avoir la priorité sur les équipements de protection individuelle, assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail grâce à une aspiration locale efficace. Les équipements de protection individuelle doivent porter le marquage CE qui certifie leur conformité à la réglementation en vigueur.

Fournir une douche d'urgence avec bassin pour le visage et les yeux.

Les niveaux d'exposition doivent être maintenus aussi bas que possible pour éviter une accumulation significative dans le corps. Gérer les équipements de protection individuelle de manière à assurer une protection maximale (par exemple, réduction des délais de remplacement).

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains avec des gants de travail de catégorie III (réf. Norme EN 374).

Pour le choix final du matériau des gants de travail, il est nécessaire de prendre en compte: la compatibilité, la dégradation, le temps de rupture et la perméation.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail aux agents chimiques doit être vérifiée avant utilisation car elle n'est pas prévisible. Les gants ont un temps de port qui dépend de la durée et du mode d'utilisation.

PROTECTION DE LA PEAU

Porter des vêtements de travail professionnels à manches longues de catégorie II et des chaussures de sécurité (réf. Directive 89/686 / CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir enlevé les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. Norme EN 166).

PROTECTION RESPIRATOIRE

En cas de dépassement de la valeur seuil (par exemple TLV-TWA) de la substance ou d'une ou plusieurs des substances présentes dans le produit, il est conseillé de porter un masque avec un filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) doit être choisi en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). S'il y a des gaz ou vapeurs de nature différente et / ou des gaz ou vapeurs avec des particules (aérosols, fumées, brouillards, etc.), des filtres combinés doivent être fournis. L'utilisation de moyens de protection respiratoire est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne sont pas suffisantes pour limiter l'exposition du travailleur aux valeurs seuils prises en considération. La protection offerte par les masques est cependant limitée.

Dans le cas où la substance en question est inodore ou son seuil olfactif est supérieur au TLV-TWA relatif et en cas d'urgence, porter un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (réf. appareil respiratoire confiné, air extérieur (réf. norme EN 138). Pour le choix correct de l'appareil de protection respiratoire, se référer à la norme EN 529.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

Les émissions provenant des processus de fabrication, y compris celles des équipements de ventilation, doivent être contrôlées afin de se conformer à la législation sur la protection de l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat physique liauide iaunâtre Couleur caractéristique Sentir Seuil d'odeur. Indisponible. Indisponible. pH. Point de fusion ou de congélation. Indisponible. Point d'ébullition initial. Indisponible. Gamme d'ébullition. Indisponible. Point de rupture. > 60° C Taux d'évaporation Indisponible. Inflammabilité des solides et des gaz Indisponible. Limite inférieure d'inflammabilité. Indisponible. Limite supérieure d'inflammabilité. Indisponible. Limite inférieure d'explosivité. Indisponible. Limite supérieure d'explosivité. Indisponible. La pression de vapeur. Indisponible.

INNOCHIMICA SRL	Révision n. 2 Date de révision
0001B - POLIREX -	20/07/2016 Imprimé le 20/07/2016 Page n. 6/11

Densité de vapeur Indisponible. Densité relative. Indisponible. Solubilité Indisponible. Coefficient de partage: n-octanol / eau Indisponible. Température d'auto-inflammation. Indisponible. Indisponible. Température de décomposition. Indisponible. Viscosité Propriétés explosives Indisponible. Propriétés comburantes Indisponible.

9.2. Les autres informations.

Informationsindisponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité.

Il n'y a pas de risques particuliers de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilitéchimie.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter.

Aucun en particulier. Cependant, suivez les précautions habituelles envers les produits chimiques.

10.5. Matériaux incompatibles.

Informations in disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Informations in disponible.

SECTION 11. Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Le produit doit être considéré avec suspicion en raison d'éventuels effets cancérigènes. Cependant, les informations disponibles sont insuffisantes pour faire une évaluation complète.

Le produit doit être considéré avec suspicion pour d'éventuels effets tératogènes prévoyant une réduction de la fertilité humaine ou pour d'éventuels effets tératogènes

INNOCHIMICA SRL	Révision n. 2 Date de révision
0001B - POLIREX -	20/07/2016 Imprimé le 20/07/2016 Page n. 7/11
D	

qui prédisent des effets toxiques sur le développement du fœtus. Effets aigus: le produit est nocif par inhalation. Les symptômes d'exposition peuvent inclure: brûlure et irritation des yeux, de la bouche, du nez et de la gorge, toux, difficulté à respirer, étourdissements, maux de tête, nausées et vomissements. Dans les cas graves, l'inhalation du produit peut provoquer une inflammation et un œdème du larynx et des bronches, une pneumonie chimique et un œdème pulmonaire.

Le produit peut produire des perturbations fonctionnelles ou des changements morphologiques, dus à une exposition répétée ou prolongée et / ou présente des inquiétudes quant à la possibilité d'une accumulation dans l'organisme humain.

Effets aigus: le contact avec les yeux provoque une irritation; symptômespeut inclure: rougeur, œdème, douleur et larmoiement. L'ingestion peut provoquer des troubles de la santé, notamment des douleurs abdominales accompagnées de brûlures, de nausées et de vomissements.

Effets aigus: le contact avec la peau provoque une irritation avec érythème, œdème, sécheresse et gerçures. L'ingestion peut causer des problèmes de santé ils comprennent des douleurs abdominales accompagnées de brûlures, de nausées et de vomissements.

L'inhalation du produit provoque une sensibilisation qui peut donner lieu à une série d'événements inflammatoires, dans la plupart des cas de nature obstructive, affectant le système respiratoire. Parfois, les phénomènes de sensibilisation ont tendance à se produire en conjonction avec la rhinite et l'asthme se manifestant chez le sujet. Les dommages qui en résultent dans le domaine respiratoire dépendent de la dose de produit inhalé, et donc de la concentration du produit dans l'environnement de travail et du temps d'exposition.

Le contact du produit avec la peau provoque une sensibilisation (dermatite de contact). La dermatite survient à la suite d'une inflammation cutanée, qui commence dans les zones cutanées qui entrent en contact répété avec l'agent sensibilisant. Les lésions cutanées peuvent inclure un érythème, un œdème, des papules, des vésicules, des pustules, des écailles, des fissures et des phénomènes exsudatifs, qui varient selon les stades de la maladie et les zones touchées. Dans la phase aiguë, l'érythème, l'œdème et l'exsudation prévalent. Dans les phases chroniques, les squames, la sécheresse, la fissuration et l'épaississement de la peau prédominent.

SECTION 12. Informations écologiques.

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité.

Informations in disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Informationsindisponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Informations in disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Informationsindisponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets indésirables.

Informations in disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

	Révision n. 2
INNOCHIMICA SRL	Date de révision
	20/07/2016 Imprimé le
0001B - POLIREX -	20/07/2016 Page n. 8/11
В-	
Réutilisez si possible. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets dangereux spéciaux. La da	ngerosité des déchets contenant
partiellement ce produit doit être évaluée selon les lois en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société de gestion des déchets agréée, conformément aux réglementations nation	nales et éventuellement locales
EMBALLAGE CONTAMINÉ	
Les emballages contaminés doivent être envoyés pour valorisation ou élimination conformément aux réglementations déchets.	nationales en matière de gestion des
SECTION 14. Informations relatives au transport.	
14.1. Numéro UN.	
14. I Mainero GN.	
N'est pas applicable.	
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies.	
Neet not analysis his	
N'est pas applicable.	
14.3. Classes de danger pour le transport.	
N'est pas applicable.	
14.4. Groupe d'emballage.	
14.4. Groupe a embanage.	
N'est pas applicable.	
14.5. Dangers environnementaux.	
N'est pas applicable.	
in est pas applicable.	
14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs.	
N'est pas applicable.	
44.7. Turning at an unit of the form (month) Hamman III de MARROL 70.70 of an array III.	

SECTION 15. Informations réglementaires.

Informations non pertinentes.

15.1. Normes et législation sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

| INNOCHIMICA SRL | Révision n. 2 | Date de révision | 20/07/2016 Imprimé le | 20/07/2016 Page n. 9/11 |

B-

<u>Catégorie Seveso.</u> Rien.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

Produit.

Point. 3

Substances figurant sur la liste des substances candidates (art. 59 REACH).

Rien.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH).

Rien.

Substances soumises à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:

Rien.

Substances soumises à la Convention de Rotterdam:

Rien.

Substances soumises à la Convention de Stockholm:

Rien. Contrôles

sanitaires.

Travailleurs exposésà cet agent chimique dangereux pour la santé doit être soumis à une surveillance sanitaire effectuée conformément aux dispositions de l'art. 41 du décret législatif 81 du 9 avril 2008, à moins que le risque pour la sécurité et la santé du travailleur n'ait été évalué comme non pertinent, conformément aux dispositions de l'art. 224 paragraphe 2.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été élaborée pour le mélange et les substances qu'il contient.

SECTION 16. Autres informations.

Texte des indications de danger (H) mentionnées dans les sections 2-3 de la fiche:

Carc.2 Cancérogénicité, catégorie 2

Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4

STOT RE2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée,

catégorie 2

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Irritation cutanée, catégorie 2

Resp. Sens. 1ASensibilisation respiratoire, catégorie 1ASkin Sens.1Sensibilisation cutanée, catégorie 1H351Susceptible de provoquer le cancer.

INNOCHIMICA SRL Date de révision 20/07/2016 Imprimé le 0001B - POLIREX -20/07/2016 Page n. 10/11

B-

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

H332 Nocif si inhalé

H373 Peut causer des dommages aux organes à la suite d'expositions répétées ou

prolongées.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

LÉGENDE:

ADR: accord européen pour le transport de marchandises dangereuses par route

- NUMÉRO CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration affectant 50% de la population testée
- NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (archives européennes des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: niveau dérivé sans effet
- EmS: programme d'urgence
- SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international
- IC50: concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- OMI: Organisation maritime internationale
- NUMÉRO D'INDICE: numéro d'identification à l'annexe VI du CLP
- CL50: concentration létale 50%
- DI 50: Dose létale 50%
- OEL: niveau d'exposition professionnelle
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique selon REACH
- PEC: Concentration environnementale prévue
- PEL: niveau d'exposition prévisible
- PNEC: Concentration prévue sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international de marchandises dangereuses par train
- TLV: valeur limite de seuil
- TLV CEILING: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment d'exposition professionnelle.
- TWA STEL: limite d'exposition à court terme
- TWA: limite d'exposition moyenne pondérée
- COV: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable selon REACH
- WGK: Classe de danger pour l'eau (Allemagne).

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE:

- 1. Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP) 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP) 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- L'indice Merck. 10e édition
- Manipulation de la sécurité chimique
- INRS Fiche Toxicologique (fiche toxicologique)
- Patty Hygiène industrielle et toxicologie
- NI Sax Propriétés dangereuses des matériaux industriels-7, édition 1989
- Note sur le site Web de

l'Agence ECHA pour

l'utilisateur:

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.

L'utilisation du produit ne relevant pas de notre contrôle direct, il appartient à l'utilisateur de respecter les lois et règlements en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité sous sa propre responsabilité. Aucune responsabilité n'est assumée en cas d'utilisation non conforme.

Fournir une formation adéquate au personnel impliqué dans l'utilisation des produits chimiques.

	Révision n. 2
INNOCHIMICA SRL	Date de révision
0004B BOLIDEY	20/07/2016 Imprimé le
0001B - POLIREX -	20/07/2016 Page n. 11/11
В-	
Modifications par rapport à la révision précédente. Des modifications ont été apportées aux sections suivantes: 01/03.	
suivantes: 01/03.	